

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
POLMINHAC - Commune

Séance du lundi 08 septembre 2025

Délibération N° DE_025_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation : 02/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MARIE-NOELLE MOULIER, MICHEL AMOUROUX, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, ADELINE GUYON, CLAUDINE LADOUX

Représentés : GUILLAUME PRAT représenté par EVELYNE DELANOUE, DIDIER TOMA représenté par ALAIN BROUSSE

Absents et Excusés : Patricia GUERARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Monsieur le Maire présente le Fonds d'Aide au Football Amateur qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Une subvention peut être accordée selon les modalités de financement définies par la Ligue régionale pour chaque nature de projet.

Le porteur du projet doit être, soit un club affilié à la FFF, soit une collectivité locale en collaboration avec un club support affilié à la FFF et l'équipement projeté doit être situé obligatoirement au sein d'une installation sportive utilisée par le club support.

Dans ce cadre, une subvention peut être demandée pour le projet de renouvellement de l'éclairage du terrain de football de la commune.

Date de transmission de l'acte: 18/09/2025
Date de réception de l'AR: 18/09/2025
015-211501549-DE_025_2025-DE
A G E D I

DE_025_2025

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Montant des Travaux : 61 900 €	SDEC : 21 665 € Fonds Cantal Innovation : 12 390 € FAFA : 15 475 € Autofinancement : 12 370 €
TOTAL : 61 900 €	TOTAL : 61 900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter le Fonds d'Aide au Football Amateur pour une subvention de 25% du montant HT des travaux
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance



MICHEL AMOUROUX
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "M. Amouroux", written over a horizontal line.